

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de pouvoirs : 5
Date de la convocation : 31 octobre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le SIX NOVEMBRE, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s : M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Christian CARRERE - M. Yves RINCK - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

Pouvoirs :

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Pierre COMBES
M. Didier ROUSSELLE, pouvoir à M. Roger VIARSAC
Mme Martine BERGER-SABATIER, pouvoir à Mme Odile PILOZ
M. Daniel MOUTARD, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME
M. Christian TEULADE, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE

Absents n'ayant pas donné pouvoir : M. Jean-Jacques MONPEYSSEN - Mme Anne TAILLEUX

Est désignée comme Secrétaire de séance : Mme Nadia MACIPÉ

2024-11-92 / AFFAIRES FINANCIERES
AMENAGEMENT DU STADE D'ATHLETISME DES TUILIERES
Approbation du plan de financement et des demandes de subventions

RAPPORTEUR : M. Pascal LANTHEAUME

La Commune de NYONS, dans le cadre de sa politique d'aménagement de la ville, souhaite optimiser la qualité de ses infrastructures dans les domaines du sport et loisirs, de la santé, de l'enfance et de l'éducation. Elle projette de s'équiper d'un stade sécurisé en accès libre répondant aux besoins de la pratique de l'athlétisme pour des publics très variés : enfants, collégiens, lycéens, adultes ainsi que pour les organismes institutionnels (gendarmerie, pompiers...) et fédéraux (clubs).

Ce stade d'athlétisme comprendrait une piste de 250 m et des espaces de courses, de sauts et de lancers, permettant de répondre parfaitement aux préconisations actuelles, pour les pratiques scolaires et fédérales.

Il sera conforme aux prescriptions de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) qui a validé le projet municipal d'infrastructures permettant la pratique de l'athlétisme pour tous.

Un bâtiment sera associé au stade pour les besoins d'accueil du public (sanitaires, douches, rangements, bureaux...) ainsi que pour les besoins fonctionnels en vue d'un classement départemental de l'installation au niveau de la Fédération Française d'Athlétisme.

.../...

Le plan de financement est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT H. T.

DEPENSES H.T.	RECETTES
<p>Coût de la Maitrise d'œuvre et études :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'œuvre (taux de 5.75%) :83 300 € - Mission pré-étude, topographique :6 630 € - Mission pré-étude géotechnique :4 900 € - Contrôle technique (taux de 0.70%) :10 000 € - SPS (taux de 4.75%) :6 875 € <p style="text-align: right;">Soit 111 705 €</p> <p>Coût des Travaux (stade de mission APS) :</p> <p>Aménagement piste d'athlétisme et équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installations et travaux préparatoires ... 36 150 € - Terrassement / Voirie 503 615 € - Sols sportifs et équipements 371 990 € - Réseaux humides (AEP,EU,EP) 59 275 € - Réseaux secs 61 535 € - Espaces verts 28100 € - Eclairage sportif..... 140 335 € <p>Locaux à construire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gros œuvre 84 000 € - Etanchéité / Façades 41 500 € - Cloisons / Doublages /ITE 12 500 € - Menuiseries / Serrurerie 44 500 € - Revêtements (sol - mur) 21 500 € - Electricité / Plomberie / CVC 45 000 € <p style="text-align: right;">Soit 1 450 000 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DETR / DSIL 2025 (25%) :390 426 € - Région Auvergne-Rhône-Alpes (3.2%) : 49 975 € - Département (25,6%) :399 796 € <p>Dont Bonification PVD</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agence Nationale du Sport, dispositif « équipements structurants 2024-2026 (26,2%) : 409 167 € - Autofinancement Ville de Nyons (20%) :312 341 €
1 561 705 €	1 561 705 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
 DECIDE**

**POUR : 27
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** ce projet et le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **D'AUTORISER** M. le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département et de l'Agence Nationale du Sport.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Nadia MACIPÉ
 Secrétaire de séance



Pierre COMBES
 Maire de NYONS



R